

Me Mathieu Drolet
Avocat

RNCREQ
454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7
Tél : (514) 861-7022 poste 24
Fax : (514) 861-8949
Courriel : mathieu.drolet@rncreq.org

PAR COURRIEL ET PAR POSTE

Montréal, le 26 novembre 2007

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

**Objet : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2008-2009
Dossier : R-3644-2007**

Chère consœur,

Voici les informations demandées dans la vôtre du 22 novembre dernier relative à la planification de l'audience dans la cause tarifaire du Distributeur devant avoir lieu du 4 au 19 décembre 2007 prochain.

1) Temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve

Le RNCREQ aura besoin de 15 minutes pour présenter la preuve de M. Raphals et de 30 minutes pour la présentation de la preuve conjointe de M. Lazar et de M. Raphals.

2) Nombre et qualification demandée des témoins

Le RNCREQ a deux témoins à faire entendre : M. Jim Lazar, comme expert en tarification et structures tarifaires, et M. Philip Raphals, comme témoin expert en réglementation de transport d'électricité, en efficacité énergétique et en régimes de réglementation d'électricité (notamment celui du Québec).

3) Temps prévu pour contre interroger les témoins du Distributeur et autres participants

Le RNCREQ prévoit contre interroger les témoins des autres intervenants pour une durée totale de 15 minutes.

Le RNCREQ entend contre interroger chacun des panels du Distributeur :

- Panel 1 : 15 minutes
- Panel 2 : 10 minutes
- Panel 3 : 5 minutes
- Panel 4 : 20 minutes
- Panel 5 : 15 minutes
- Panel 6 : 30 minutes

4) Temps prévu pour la plaidoirie

30 minutes.

5) Tout commentaire utile à l'établissement du calendrier de l'audience

M. Jim Lazar, témoin expert de l'intervenant provenant de l'État de Washington aux États-Unis, est disponible l'après-midi du 11 décembre, les 12 et 13 décembre ainsi que la matinée du 14 décembre pour la présentation de sa preuve devant la Régie.

Espérant le tout conforme veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Me Mathieu Drolet, Procureur du RNCREQ

c.c. Me Éric Fraser
M. Philip Raphals
Les intervenants